

## aidez-moi svp... Droit de passage

Par michix, le 15/04/2010 à 21:31

bonsoir,

JE viens d acquerir un terrain formant le lot n 46 d'un lotissement .

je suis allé voir le service de l'urbanisme pour demandé des renseignements au sujet du premis de construire, et la catastrophe, il me dit que :" pour que j accepte le permis de construire, il me faut une attestation de droit de passage de l'assemblée generale du lotissement".

Malheureusement I assemblée generale du lotissement me refuse le droit de passage pour motif invoqué, je cite;" le lotissement n'a qu'un seul passage ( donc voie sans issue )et a cause de I insicurite qui en decoule en cas d incendie.

voila mon probleme, je ne sais quoi faire , aidez moi svp. Merci.

Par Christophe, le 18/04/2010 à 14:30

Il est impossible de vous répondre avec si peu d'éléments.

Par Christophe, le 18/04/2010 à 14:32

Il est impossible de vous répondre avec si peu d'éléments.